

Une affaire si facile, par Francis SZPINER, Paris, Le Cherche-Midi, 2020, 152 pages, 17,75 euros.

Secret défense, par Hervé TEMINE, Paris, Gallimard, 182 p., 18 €.

Le mot « aveu » commence comme « aveuglement », et bien souvent cela y conduit.

« Maître, j'ai tué mon mari ».

Une petite phrase toute simple, annonciatrice d'une affaire si facile.

Martine est une femme ordinaire. Excellente et dévouée secrétaire dans une entreprise prospère, très appréciée de son patron. Mariée à un homme un peu hâbleur, bon vendeur de voitures. Mère d'un petit garçon de six ans. Ils occupent tous trois un pavillon de banlieue, selon la formule consacrée.

Cela c'est la façade. Derrière celle-ci, il y a une réalité plus sordide. Depuis la naissance de leur fils, l'alcôve est devenue un enfer. Il y eût d'abord des pratiques de plus en plus violentes, sodomie et coups. Puis de l'échangisme, d'abord dans des lits, puis sur des capots de voitures, dans les bois. Avec toujours des coups. Avilissement, abêtissement.

Ce matin, après une nouvelle tentative de sodomisation, Martine a craqué. Elle a décroché le fusil de son chasseur de mari et lui a balancé une bonne décharge de chevrotines. Comment imaginer une affaire plus limpide ?

Martine est libérée après quelques mois, retrouve son fils qu'elle avait, dans l'intervalle, confié à sa sœur Sylvie, inspectrice de police. L'instruction ne se presse donc pas. Elle ne débouchera sur le procès que trois ans après le meurtre. Il reste à plaider les circonstances atténuantes.

Mais, la veille de l'ouverture survient un coup de théâtre. Et si Martine n'était, finalement, pas la meurtrière ? Si elle cachait un secret ?

La vérité est pareille à l'eau qui prend la forme du vase qui la contient.

Que doit faire un avocat dans ces circonstances ? Parfois la réalité est plus difficile à admettre qu'une fiction. Peut-être parfois vaut-il mieux être le coupable que chacun comprend qu'un innocent que l'on suspecterait de mentir.

Francis Szpiner, par cette histoire finalement pas si simple, nous fait bien toucher la difficulté et la grandeur de notre profession. Nous sommes au service de nos clients. Notre rôle, c'est de les défendre. Comme ils souhaitent l'être. Même s'ils veulent endosser un crime qu'ils n'ont pas commis. Les prévenir, les éclairer, les conseiller, les avertir, oui bien sûr. Les obliger, les contraindre, les trahir, non. Certes sans mentir. Mais en gardant les secrets qu'ils ne veulent pas révéler, quoi qu'il doive leur en coûter.

- Et la vérité ? La vérité, il faut bien y penser, tout de même !

- La vérité ? L'avocat n'est pas au service de la vérité. L'avocat est au service de la vérité judiciaire. Et les latins disaient déjà que la vérité judiciaire devait être tenue pour la vérité, ce qui prouve bien qu'ils avaient conscience que la vérité judiciaire et la vérité n'étaient pas une seule et même chose. Personne n'a failli dans cette affaire. La justice s'est trompée, parce que la principale intéressée a voulu qu'elle se trompe. Et nous, avocats, nous connaissons la vérité parce que, justement, le secret professionnel fait que les gens peuvent se confier à nous, sans que cela ait de conséquences pour eux.

C'est le point de départ de l'ouvrage d'Hervé Temine, autre ténor du barreau parisien.

Il y a l'obligation de secret et il y a le droit au secret. Il y a le secret professionnel et il y a le goût du secret. Je tiens viscéralement aux deux.

A partir d'une expérience riche de quarante années de pratique, il nous livre sa vision de la profession d'avocat pénaliste, arc-bouté sur le secret professionnel, condition indispensable de l'exercice de la défense.

J'avoue avoir trouvé l'ouvrage touffu, voire confus, manquant de plan, un peu comme si les histoires (brièvement, souvent trop) contées (au dictaphone ?) s'entrechoquaient sans véri-

table ligne directrice. Les prévenus célèbres défilent, de Bernard Tapie ou Roman Polanski à nos confrères Maurice Agnelet ou Thierry Herzog (à ne surtout pas assimiler). Les exemples sont pertinents. Mais il faudra les ordonner nous-mêmes pour défendre le nécessaire secret professionnel, condition même de l'administration de la justice. Pour que la confiance ne cède pas devant la transparence, sous la pression de magistrats trop inquisitoriaux.

A cet égard, une adresse du président Truche aux élèves de l'école de la magistrature retentit comme un terrible avertissement.

« Vous allez exercer un métier dangereux. Dangereux pour les autres. Ne l'oubliez jamais ».

A méditer, n'est-ce pas ?

Patrick HENRY